# 46ème RONDE DU JURA

## LES ROUSSES - MOREZ - LAJOUX

## PREMANON - LAMOURA – LONGCHAUMOIS

**24 et 25 Janvier 2015**

LES ROUSSES HAUT-JURA La Station aux 4 villages

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

VILLE DE MOREZ Capitale de la Lunetterie

HAUT-JURA Arcade Communauté de Communes

## REGLEMENT

Conseil Général Jura

Fort des Rousses Juraflore

BANQUE POPULAIRE

LE BOIS DORMANT LE BOIS GOURMAND

alain pneu OYONNAX - SAINT CLAUDE MORBIER - MONTAGNAT point S Pas de stress, il y a point S !

BAUD Industries

PEUGEOT sport Club de Champagnole

FPC GROUP orange tea espace telecom- evercom partenaire orange franchisé FPC group champagnole

ASA JURA

ASSURANCES Allianz DELHOMME

DI LENA AND CO SARL

Oxibis

Groupe Patrick Metz LA PASSION, MOTEUR DE L'EXCELLENCE.

BMW

**Association Sportive Automobile du JURA**
rue Gédéon David à CHAMPAGNOLE (39)
**6, chemin du Bief d'Arroz – Les Frasses - 39400 MORBIER**
Téléphone mobile : 06.79.77.39.35
Fax : 03.84.33.57.88
E-mail : asa.jura39@gmail.com Site Internet : www.asajura.fr

# 46ème RONDE REGIONALE DU JURA (RPEA)
# 24 et 25 Janvier 2015

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

**PROGRAMME - HORAIRES**
Parution du règlement : …… 20/12/2014
Ouverture des engagements : ……. 20/12/2014
Clôture des engagements : ……. 12/01/2015
Parution du road-book : …… 17/01/2015
Parution de la liste des engagés :…… 16/01/2015
Dates et heures de reconnaissance : samedi 17 janvier et vendredi 23 janvier 2015 de 8h00 à 22h00.
Séance d'essai ou Shakedown : vendredi 23 janvier 2015, de 14h30 à 18h30, parc du Fort des Rousses pour ES Gouland – Trélarce
Vérification des documents et des voitures le vendredi 23 janvier de 14h00 à 19h00 et le samedi 24 janvier 2015 de 8h00 à 11h00, salle et place de la Mairie, à **MOREZ**.
Mise en parc fermé à MOREZ après les vérifications techniques.
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs, Mairie de MOREZ : le samedi 24/01/2015 à 10h00
Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ : samedi 24/01/2015 à 12h00 au tableau d'affichage à la Mairie de MOREZ
Briefing des pilotes
Départ de MOREZ, le samedi 24/01/2015 à 13h30 pour la 1re voiture
Publication des résultats partiels au parc de regroupement à MOREZ
Arrivée à MOREZ, le samedi 24/01/2015 à 22h53 pour la 1re voiture
Vérification finale : Garage CALDAS à MOREZ
Publication des résultats du rallye : 30 min après l'arrivée de la dernière voiture à MOREZ
Remise des prix : le dimanche 25/01/2015 à 10h30 salle d'honneur de la Mairie de MOREZ

### Article 1 Organisation
L'Association Sportive Automobile du Jura, organise le 24 et 25 Janvier 2015 en qualité d'organisateur administratif et technique, la 46eme RONDE REGIONALE DU JURA (RPEA : régional à participation étrangère autorisée)
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 2** en date du **24 novembre 2014**.

**Comité d'Organisation**
Président : Michel GUYOT
Membre : Comité directeur de l'ASA Jura
Secrétariat du Rallye, adresse postale : ASA JURA – 6, chemin du Bief d'Arroz – Les Frasses - 39400 MORBIER
Téléphone : 06-79-77-39-35 FAX : 03.84.33.57.88

**Pour les engagements uniquement** : ASA JURA RONDE 2015 – 6, rue des Ecoles – 39200 SAINT-CLAUDE
Email : asa.jura39@gmail.com (pour les demandes) – Tel : 06.79.77.39.35
Web : **http://www.asajura.fr**

Permanence du Rallye : Mairie de Morez - 39400 MOREZ
Lieu, date, horaire : Salle du conseil, le samedi 24/01/2015 à partir de 7h00 au dimanche 25/01/2015 à 2h00

**Organisateur technique :**
Nom : ASA JURA (idem organisateur administratif)

**1.1 P Officiels.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Commissaires Sportifs : …… | Président …… | MATHIEU Francis | Licence n°1909 |
| | | DEFFRENNES Georges | 1227 |
| | | CUNY Jacques | 3036 |
| Directeur de Course : | | COURANT Thierry | 16140 |
| Directeur de Course Adjoint : | | HAMON Christian | 29685 |
| Directeur de Course Adjoint au PC : | | BENOÎT Hubert | 3617 |
| Directeur de Course Adjoint aux ES : | | VOILLAT Alain | 1912 |
| Directeur Epreuves Chronométrées | N°1 | MACHETTO Mic | 2081 |
| | N°2 | FREVILLE Serge | 27121 |
| Véhicule Balai: | | RODRIGUEZ Jean-Jacques | 6857 |
| Médecin : …… | EC N°1 | Dr. LAPORTE Jacques | |
| | EC N°2 | Dr. MARLIER Romain | |
| Commissaires Techniques : | Responsable | PAILLARD Jean-Louis | 41803 |
| | | LALLEMAND André | 55989 |
| | | QUERRY Laurent | 212893 |
| | | LEGRAND Jean-Paul | 3935 |
| | | CUENOT Claude (VHC et Classic) | 4454 |
| | | DIVERT Bruno | 40573 |
| Chargés des relations avec les concurrents : | | FREVILLE Françoise | 111134 |
| | | LOLLIA Max | 150787 |
| Chargés des relations avec la presse : | | GUINCHARD Raymond | |

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

**1.2 P Eligibilité**

Le 46ème rallye régional Ronde du Jura (RPEA) compte pour - la Coupe de France des Rallyes 2015 **Coefficient 2** – le Challenge du Comité Bourgogne Franche-Comté 2015 et le trophée des coéquipiers - le Challenge de l'ASA JURA 2015

**1.3 P Vérifications**

Les équipages consulterons sur le site de l'ASA JURA http://www.asajura.fr (rubrique Ronde du Jura) leurs confirmations d'engagements ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 23/01/2015 de 14h00 à 19h00 et le samedi 24/01/2015 de 08h00 à 11h00 à la salle de la Mairie à MOREZ (pas de confirmations écrites).

**Le Parking remorques obligatoire se situe sur le parking du stade à LA DOYE via MOREZ**
Les vérifications finales seront effectuées au Garage CALDAS à MOREZ
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
**Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications**

## Article 2 Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 3 Concurrents et Pilotes

**3.1 P Demande d'Engagement - Inscriptions**

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Ronde du Jura 2015 doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et une photocopie de son permis de conduire, **avant le 12/01/2015** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**ASA JURA – Ronde 2015 – 6, rue des Ecoles – 39200 SAINT-CLAUDE**
**Tel : 06.85.39.41.22 E-mail : asa.jura39@gmail.com FAX : 03.84.33.57.88**

3.1.10 P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1 P Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : **370 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 740 €
- licenciés ASA Jura ou mini 5 engagements groupés : 340 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Seul, les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art.3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

3.1.13 Une retenue de 30% du montant des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait après le 12/01/15. Une retenue de 50% des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait déclaré après le 19/01/15 jusqu'à la date du rallye. Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA JURA : asa.jura39@gmail.com

**3.3.P Ordre de départ**

3.3.1.P Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête

## Article 4 Voitures et Equipements

4.2.1 P **Voitures autorisées**

Conforme au règlement standard FFSA, dans l'ordre croissant des classes suivantes:
A7S, R5, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F2 14, Z, N3, GT9, A6, A5K, F2 13, A5, R1, N2, N2S, F2 12, N1, F2 11

Les voitures du groupe FRC - Citroën Saxo T4 - sont admises et marquent des points dans la classe 6K du groupe A.

4.2.2 P **Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Une tolérance de 2mm peut être admise concernant la bande centrale de 47 mm qui doit rester libre de crampons. Les autres paramètres de la réglementation devront être respectés, à savoir :

- Crampons : seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande. Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :
  - Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm tolérance comprise
  - Poids : 2 gr
  - Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2 mm
  - Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm tolérance maximum 0,5 mm
- Densité d'implantation : aucun décimètre de la longueur de la bande roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de 12 crampons implantés au gré du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 45 mm qui doit rester libre.

**4.3 P Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA
L'assistance est autorisée **uniquement** dans la zone d'assistance prévue à cet effet signalée sur le road-book.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :
- de tenir, à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course, une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

4.3.2.3 P **Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.6 P Identification des voitures et mise en place des numéros d'inscription

**Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.**

**A l'arrière de la voiture, le numéro d'indentification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).**
**L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.**

**A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise ( voir article 4.1.1.)**
**- pour les rallyes de Championnats de France et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement, une identification promotionnelle.**
**- pour tous les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.**

**VOIR ANNEXE 1 ET 2 : Nouvelles dispositions d'identification des voitures**

## ANNEXE 1

*Additif au livret "Rallyes" de la Réglementation 2012 de la FFSA, page 15-16.*

***L'article 4.6 est remplacé par le nouvel article 4.6 ci-dessous***

**REGLEMENT STANDARD DES RALLYES**
***4.6. <u>IDENTIFICATION DES VEHICULES.</u>***

**Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour l'épreuve.**

**Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :**

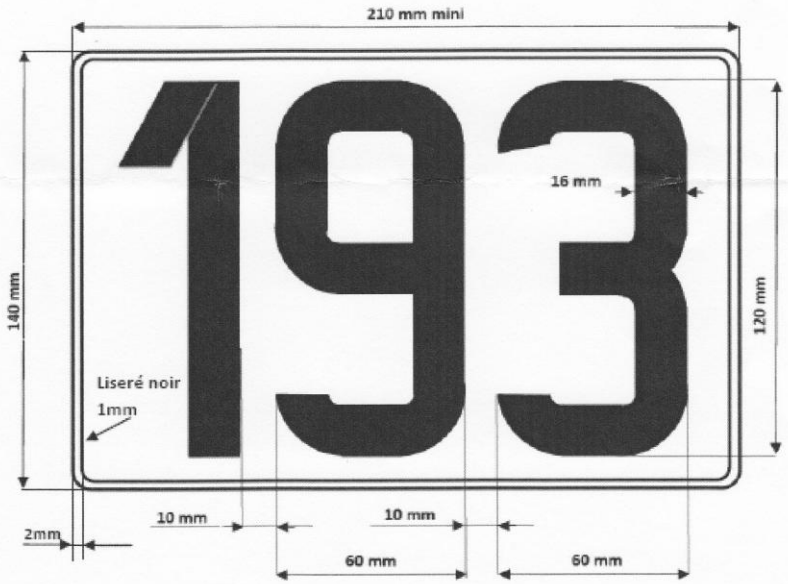


**Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise, coté opposé au poste de pilotage.**
**Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.**
**Couleur : traits noirs sur fond blanc.**

## ANNEXE 2

# POSITION PLAQUE AVANT

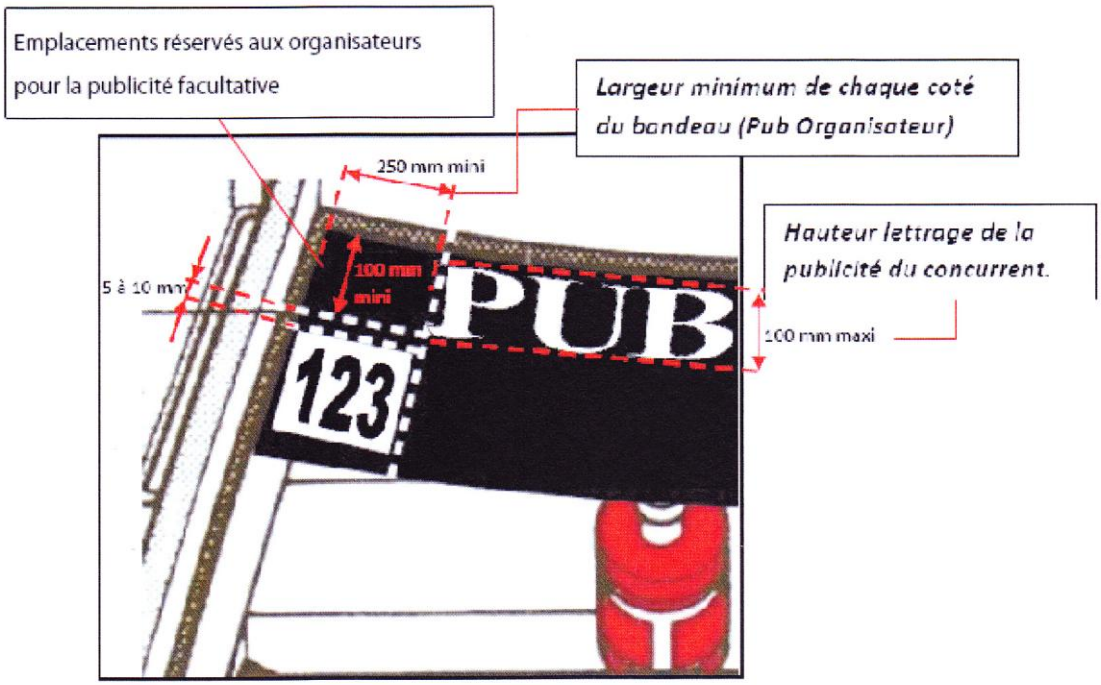


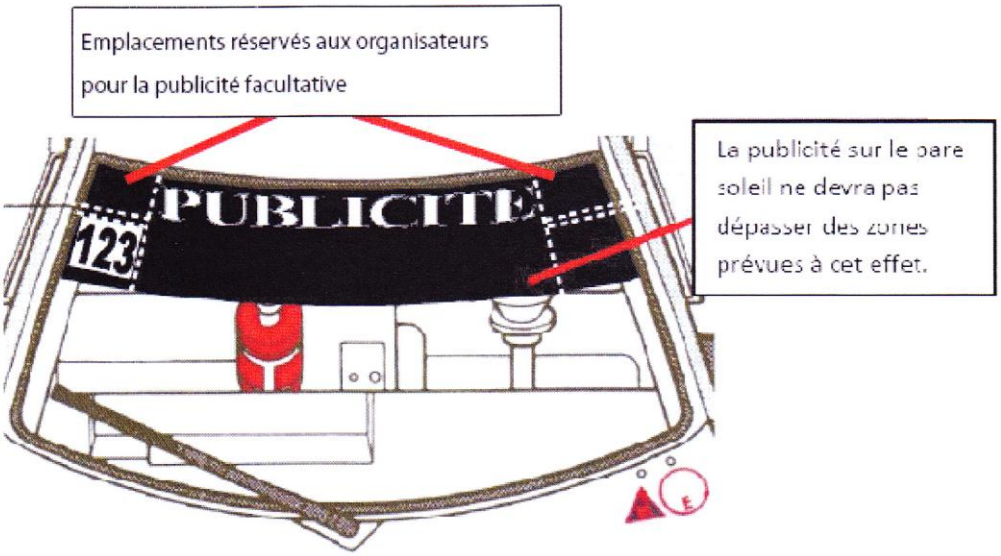

## Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier lors des vérifications administratives.

La surface de la plaque d'immatriculation avant, à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer un sticker promotionnel.

## Article 6 Sites et Infrastructures

### 6.1 P Description

Le 46ème rallye régional (RPEA) de la Ronde du Jura représente un parcours de 199,0 kms.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,6 kms.

| | | |
|---|---|---|
| Les épreuves spéciales sont : | ES HAUT-CRET | 5,9 kms à parcourir 3 fois |
| | ES LE TABAGNOZ | 7,3 kms à parcourir 3 fois |

L'itinéraire horaire figure dans le road-book

### 6.2 P Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.P Les reconnaissances auront lieu <u>uniquement</u> les jours suivants : Samedi 17 Janvier 2015 de 8h00 à 22h00
Vendredi 23 Janvier 2015 de 8h00 à 22h00

Reconnaissance interdite le Samedi 24 Janvier 2015.
Le road-book est à retirer à la Brasserie Restaurant "Le KIOSQUE", avenue de la République à Morez ou à la maison de la presse, juste à coté en cas d'absence.
3 passages maximums contrôlés - voitures et pneus de séries homologués route uniquement
Il est interdit de prendre les ES en sens inverse de l'itinéraire (cg règlement standard)

### 6.2.7 Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et du rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du rallye lorsque c'est le cas :
- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

**Autres infractions :**
. 1ère infraction, selon la gravité :
- 1 mn à 3 mn
- ou départ refusé
- ou/et amende du montant de l'engagement concerné.

. 2e infraction –
- interdiction de prendre le départ,
- demande de sanction à la FFSA
- amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.
Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

*Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.*

6.4.2 Un carnet de contrôle des infractions conforme au modèle établi par la FFSA sera remis à chaque équipage. <u>Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye.</u>

Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage.
<u>L'équipage est seul responsable de son carnet d'infractions.</u>

## Article 7 Déroulement du Rallye

**7.1. Départ**

Dans le **sens croissant** des numéros de course

7.1.1 P En cas d'abandon, l'équipage se doit d'en informer immédiatement la direction de course au numéro qui lui sera communiqué.

**7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

**7.3.**

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont des chasubles jaune.

**7.5.17 Sécurité des Concurrents**

Voir nouveaux articles 2014 : 7.5.17.1 ; 7.5.17.2 ; 7.5.17.3 ; 7.5.17.4

**Circulation**

Sur le parcours, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas ou un concurrent désire le service de dépannage du rallye (au frais du concurrent), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage du véhicule balai.

## Article 8 Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 9 Classements

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 10 Prix

Des coupes et des prix en espèces récompenseront les concurrents dans les différents classements.
Une coupe récompensera également un commissaire désigné par le sort.

Prix cumulables (montant des récompenses divisé par 2 si le nombre de partants est inférieur à 3 dans les classes et les groupes). Coupes non cumulables.

| | | |
|---|---|---|
| SCRATCH : | 1er : | 200 € + Engagement 2016 + 1 coupe |
| | 2e : | 200 € + 1 coupe |
| | 3e : | 150 € + 1 coupe |
| GROUPE : | 1er : | 200 € + 1 coupe |
| | 2e : | 150 € + 1 coupe (si 6 ou plus de 6 partants) |
| | 3e : | 100 € + 1 coupe (si 9 ou plus de 9 partants) |
| CLASSE : | 1er : | 300 € + 1 coupe |
| | 2e : | 200 € + 1 coupe (si 6 ou + de 6 partants) |
| | 3e : | 150 € + 1 coupe (si 9 ou + de 9 partants) |
| 2 ROUES MOTRICES : | 1er : | 200€ + 1 coupe |
| | 2e : | 150€ + 1 coupe |
| | 3e : | 100€ + 1 coupe |
| PREMIERE FEMININE : | | 150 € + 1 coupe |

La remise des prix se déroulera le dimanche 25 janvier 2015 à 10h30, salle d'honneur de la Mairie de MOREZ.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye

## ↳ RECONNAISSANCES

- ❒ Il est rappelé à tous les concurrents qu'il est obligatoire de respecter le code de la route pendant les reconnaissances, et qu'il est impératif d'être vigilent lors de la traversée de tous les villages qui devra s'effectuer à 30 km/h maximum. Une surveillance sera mise en place par la Gendarmerie, les Maires et les Conseillers Municipaux, les riverains ainsi que par les organisateurs.

**Les reconnaissances sont interdites en dehors des horaires et dates prévues.**

- ❒ Toute personne prise en flagrant délit se verra sanctionnée par la Gendarmerie et par le pouvoir sportif qui appliquera les sanctions prévues dans l'article 13 du règlement standard des rallyes français pouvant aller jusqu'à la mise hors course sans remboursement des droits d'engagements.

**Les voitures de reconnaissances doivent être strictement de série, sans arceau, avec un échappement et des pneus homologués tourisme.**

## ↳SPECIALE d'ESSAI ou SHAKEDOWN

**Une séance d'essai facultative est organisée le vendredi 23 janvier à partir de 14h30 entre Gouland et Trélarce (2km) avec un parc d'assistance situé à l'intérieur du Fort des Rousses. Vous pourrez y assister après avoir passé aux vérifications administratives à la Mairie de MOREZ (Vérifications ouvertes à partir de 10h) où il vous sera demandé 20€ par montée d'essai. (5 montées maxi).**

**Tout essai de voiture de course, sur n'importe quelle route du Haut-Jura est strictement interdit. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par un refus de départ à l'épreuve par l'organisateur.**

**Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallyes**
**et le respect des riverains sans qui rien ne serait possible**

## ↳ RAPPEL

♦ **Si la semaine précédente le rallye vous n'avez pas encore reçu votre licence 2015, assurez-vous sur internet (http://www.ffsa.org) que vous êtes bien détenteur d'une licence 2015 et imprimez la page web comme justificatif**

♦ Il est rappelé que la fiche d'homologation aux vérifications techniques est obligatoire, ainsi que le passeport technique

♦ Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve, au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.

♦ Un licencié ne peut s'engager à la même date dans 2 épreuves organisées par des associations sportives différentes

♦ **L'intégralité du montant des droits d'engagements reste dû si le concurrent n'a pas déclaré forfait dans les délais impartis par le règlement standard en vigueur Dans les autres cas voir l'article 3.1.13 du règlement particulier de la 46ème Ronde du Jura.**

♦ L'organisation et les services de dépannages dégagent toute responsabilité quant aux éventuels dommages pouvant être occasionnés en cas de remorquages et assistances portés aux véhicules concurrents, et restent à la charge des concurrents.

♦ Conformément à l'article 4.3 du règlement particulier, l'assistance n'est autorisée que dans la zone d'assistance de Morez comme stipulé dans le road-book.

♦ **Rappel sur le bruit : 100 db maxi mesuré à 75% du régime maximum du moteur.**

♦ **Les contrôles seront effectués lors des vérifications techniques ainsi que pendant la durée du rallye.**

**Rappel art 4.3.2.3 du règlement standard : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :**

- **De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.**
- **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.**
- **De disposer sous chaque voiture une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.**
- **De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

**La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

L'organisateur

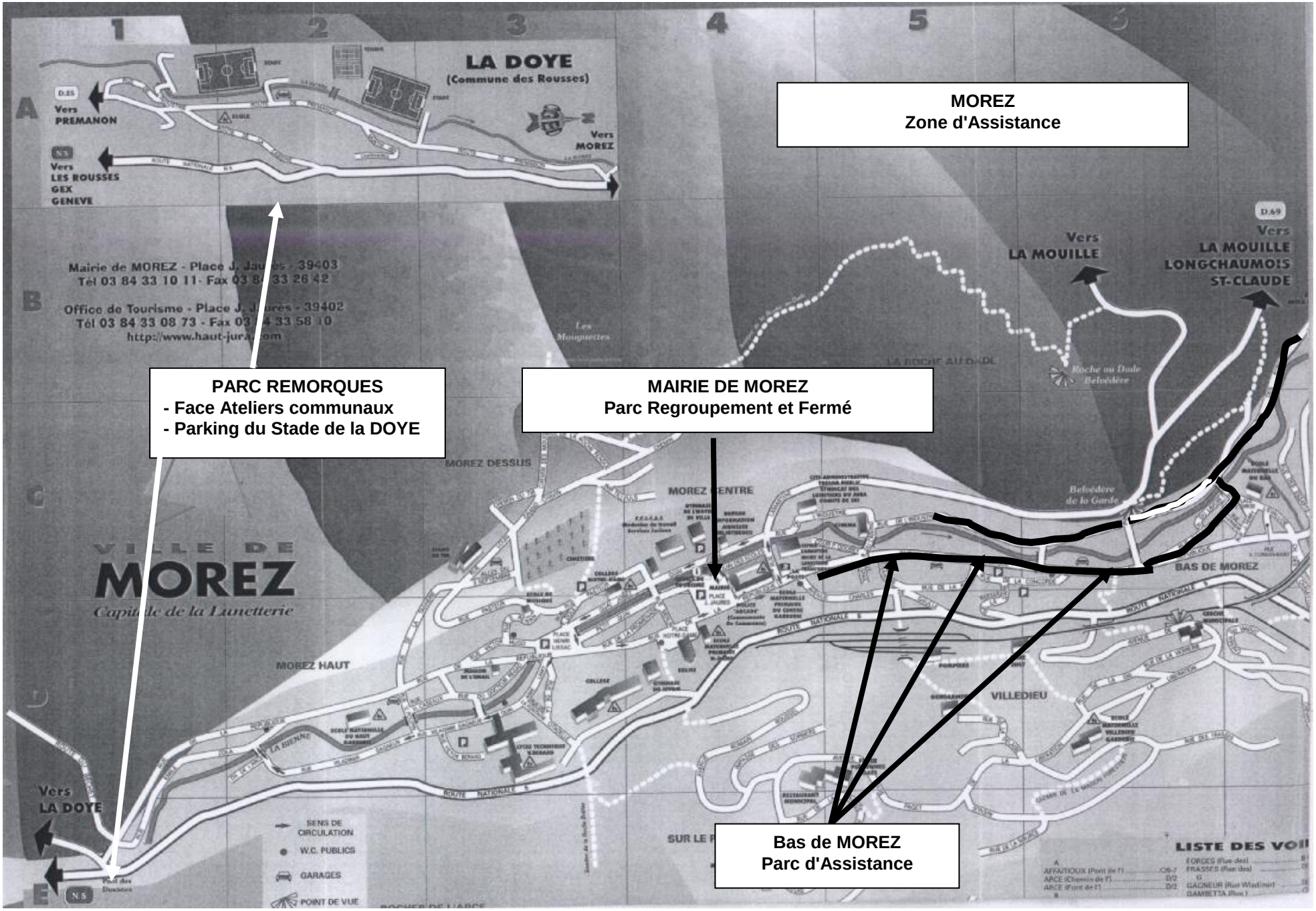
MOREZ
Zone d'Assistance
PARC REMORQUES
- Face Ateliers communaux
- Parking du Stade de la DOYE
MAIRIE DE MOREZ
Parc Regroupement et Fermé
Bas de MOREZ
Parc d'Assistance
LA DOYE
(Commune des Rousses)
Vers PREMANON
Vers MOREZ
Vers LES ROUSSES GEX GENEVE
Vers LA MOUILLE
Vers LA MOUILLE LONGCHAUMOIS ST-CLAUDE
Vers LA DOYE
MOREZ DESSUS
MOREZ CENTRE
MOREZ HAUT
VILLEDIEU
BAS DE MOREZ
VILLE DE MOREZ
Capitale de la Lunetterie
SENS DE CIRCULATION
W.C. PUBLICS
GARAGES
POINT DE VUE
LISTE DES VOI